

AR Prefecture

006-210600441-20230316-16_03_2023_17-DE
Reçu le 28/03/2023

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)
Mairie de LA COLLE SUR LOUP

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

N°16.03.2023.17

Objet de la délibération :
Demande de subvention au
titre de la dotation
cantonale et des amendes
de police 2023

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,

Date de la convocation :
10/03/2023

**Certifié exécutoire compte
tenu :**

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture

28 MARS 2023

De la date de publication :

28 MARS 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



SEANCE DU 16 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - M. BORIOSI - Mme MARINO -
Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - M.
FORESTIER - Mme PROPETTO - M. BERNARD - M. CASTET - M. MORVAN -
M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme
MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - M. LEGRAND - M. VERGES - M.
DURANTE

PROCURATIONS :

M. THEVENIAUD pouvoir donné à M. CIRIO
M. PETIT pouvoir donné à M. LEGRAND

ABSENTES :

Mme VERONESE-NARDI
Mme TEISSEIRE
Mme ROLLAND
Mme DOLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Monsieur le Maire expose :

Chaque exercice, une campagne de travaux est opérée dans le cadre de la sécurisation des chaussées.

Pour l'exercice 2023, les zones prioritaires de travaux ont été définies, notamment en prenant en considération la mise en sécurité de voie, le nombre de fissures, d'ornières, de déformations, de nids de poule, etc...

Sur la base de la présente délibération, un dossier de demande de subvention au Département sera déposé dans le cadre de la dotation cantonale 2023 et du reversement du produit des amendes de police.

006-210600441-20230316-16_03_2023_17-DE
 Reçu le 28/03/2023

Les travaux prioritaires pour l'exercice 2023 sont les suivants :

1- Rue de la Victoire	
Aménagement de l'ensemble de la rue, trottoirs et voie	320 000 €
2- Escours	
Réfection et renforcement de chaussée	90 000 €
3- Bas route de Montmeuille	
Réfection de chaussée	15 000 €
4- Chemin de Saint Etienne	
Réfection et renforcement de chaussée	40 000 €
5- Chemin des Arcades	
Réfection et renforcement de chaussée	40 000 €
6- Chemin Avenq et jardin de France	
Réfection et renforcement de chaussée	45 000 €
7- Chemin de la Rouguière	
Réfection de chaussée et sécurisation des piétons	13 000 €
8- Carrefour des Layet	
Mise en place de Feux routier	60 000 €

L'estimation totale des travaux s'élève à 623 000 € TTC soit 519 166.67 € HT.

Conformément au règlement départemental des aides, il est proposé le plan de financement suivant :

Objet	Montant	Pourcentage
Montant HT des travaux	519 166.67 €	100%
Dotation cantonale 2023	207 666.67 €	40%
Dotation amendes de police 2023	155 750.00 €	30%
PART COMMUNALE	155 750.00 €	30%

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser le projet de travaux précité pour un montant de 519 166.67 € HT,
- De solliciter une subvention dans le cadre de la dotation cantonale 2023 à hauteur de 40 % du projet,
- De solliciter une subvention dans le cadre du produit des amendes de police 2023 à hauteur de 30 % du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les recettes seront inscrites à l'article 1323 de nos documents budgétaires, fonction 01

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **AUTORISE** le projet de travaux précité pour un montant de 519 166.67 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la dotation cantonale 2023 à hauteur de 40 % du projet,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du produit des amendes de police 2023 à hauteur de 30 % du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

006-210600441-20230316-16_03_2023_17-DE
Reçu le 28/03/2023

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	25 (dont 2 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	25
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Bernard MION

Jean-Bernard Mion

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des fleurs CS61039 – 06050 Nice cédex 1, soit par voie électronique à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible via le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr> ».

AR Prefecture

006-210600441-20230316-16_03_2023_17-DE
Reçu le 28/03/2023